



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 mars 2010

Soixante-quatrième session  
Point 132 de l'ordre du jour

## Résolutions adoptées par l'Assemblée générale

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/64/548/Add.1)]

### 64/244. Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

#### A

#### OUVERTURE DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

*L'Assemblée générale*

Décide que, pour l'exercice biennal 2010-2011 :

1. Des crédits d'un montant total de 5 156 029 100 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	100 847 600
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	676 592 200
<b>Total partiel</b>	<b>777 439 800</b>
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques	1 109 991 000
4. Désarmement	22 299 100
5. Opérations de maintien de la paix	107 710 900
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 437 400
<b>Total partiel</b>	<b>1 248 438 400</b>
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice	51 010 200
8. Affaires juridiques	45 845 000
<b>Total partiel</b>	<b>96 855 200</b>



<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	166 217 100
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 422 500
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12 786 400
12. Commerce et développement	140 432 100
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	30 541 400
14. Environnement	14 406 200
15. Établissements humains	21 510 400
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	40 995 600
<b>Total partiel</b>	<b>434 311 700</b>
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
17. Développement économique et social en Afrique	132 697 100
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	93 919 300
19. Développement économique en Europe	67 876 000
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	111 654 000
21. Développement économique et social en Asie occidentale	66 602 800
22. Programme ordinaire de coopération technique	53 706 900
<b>Total partiel</b>	<b>526 456 100</b>
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
23. Droits de l'homme	142 743 800
24. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	80 544 200
25. Réfugiés de Palestine	48 744 700
26. Aide humanitaire	29 904 900
<b>Total partiel</b>	<b>301 937 600</b>
<i>Titre VII. Information</i>	
27. Information	186 707 400
<b>Total partiel</b>	<b>186 707 400</b>
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
28. Gestion et services centraux d'appui	505 808 500
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	72 160 600
<b>Total partiel</b>	<b>577 969 100</b>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
30. Contrôle interne	39 438 800
<b>Total partiel</b>	<b>39 438 800</b>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31. Activités administratives financées en commun	12 109 800
32. Dépenses spéciales	113 138 400
<b>Total partiel</b>	<b>125 248 200</b>
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	61 265 500
<b>Total partiel</b>	<b>61 265 500</b>
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
34. Sûreté et sécurité	239 288 500
<b>Total partiel</b>	<b>239 288 500</b>
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
35. Compte pour le développement	23 651 300
<b>Total partiel</b>	<b>23 651 300</b>
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
36. Contributions du personnel	517 021 500
<b>Total partiel</b>	<b>517 021 500</b>
<b>Total</b>	<b>5 156 029 100</b>

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 de la présente résolution, un crédit de 75 000 dollars, à financer par prélèvement sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque, est ouvert pour chacune des années de l'exercice biennal 2010-2011, aux fins de l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque et des autres dépenses de la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) faites conformément à l'objet du Fonds et aux dispositions qui régissent celui-ci.

*68<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2009*

## B

### PRÉVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

#### *L'Assemblée générale*

*Décide* que, pour l'exercice biennal 2010-2011 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 554 171 800 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	521 183 700
2. Recettes générales	31 176 500
3. Services destinés au public	1 811 600
<b>Total</b>	<b>554 171 800</b>

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et assimilés, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente de publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*68<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2009*

## C

### EXÉCUTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2010

#### *L'Assemblée générale*

*Décide que, pour l'année 2010 :*

1. Les dépenses prévues au budget, soit 2 578 014 550 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (5 156 029 100 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, moins le montant de 67 745 000 dollars correspondant à la diminution nette du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009, qu'elle a approuvée par ses résolutions 63/268 du 7 avril 2009, 63/283 du 30 juin 2009 et 64/242 A du 24 décembre 2009, compensé par le montant de 45 millions de dollars non mis en recouvrement conformément à la section XII de sa résolution 63/263 du 24 décembre 2008, seront financées, en application des articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>1</sup>, comme suit :

a) 177 278 350 dollars par la moitié du montant des prévisions de recettes autres que les recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011 dans la résolution B ci-dessus, soit 16 494 050 dollars, plus 19 686 400 dollars correspondant à l'augmentation des recettes, autres que les recettes provenant des contributions du personnel, de l'exercice biennal 2008-2009 approuvée par l'Assemblée dans sa résolution 64/242 B du 24 décembre 2009, majorés de 141 097 900 dollars, représentant l'excédent non utilisé du montant

<sup>1</sup> ST/SGB/2003/7.

définitif des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007 au 31 décembre 2007 ;

*b)* 2 350 606 850 dollars par les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément à sa résolution 64/248 du 24 décembre 2009 sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ;

*c)* 27 384 350 dollars par la moitié du montant après actualisation des coûts approuvé pour l'année 2010, qui ne sera pas mis en recouvrement auprès des États Membres en 2010, conformément au paragraphe 51 de sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009 ;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 236 006 150 dollars, se décomposant comme suit :

*a)* 260 591 850 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2010-2011 dans la résolution B ci-dessus ;

*b)* 2 579 300 dollars représentant l'augmentation du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2008-2009, qu'elle a approuvée par ses résolutions 63/268 et 63/283 ;

*c)* Moins 27 165 000 dollars correspondant à la diminution du montant des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2008-2009, qu'elle a approuvée par sa résolution 64/242 B.

*68<sup>e</sup> séance plénière  
24 décembre 2009*